

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 03 AVRIL 2026
Afférents au Conseil Communautaire : 26	Le trois avril deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 26	
Qui ont pris part à la délibération : 26	
Date de la Convocation : 27 mars 2026	

Etaient présents : ROUQUETTE Dominique, VINEL Marylène, GRANIER Samuel, RIGAL Nelly, OLIVIÉ Benoît, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, SANTOS Lucille, BESSIERE Jean-Louis, ACQUIER Gilles, PRADELS Dominique, BOUYSSOU Yves, SCHENFEIGEL Yves, LACASSAGNE Bérengère, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FRAYSSE Kévin, SIRMAIN Samuel, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, DELTORT Marie-Anne, CAPMARTIN Marion.

Absents excusés ayant donné procuration : -

Absent excusé : -

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n° 2026 – 46 - Institutions et vie politique
Elections des membres représentant le conseil communautaire au CIAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Président expose que la moitié des membres CIAS sont élus par le Conseil Communautaire. Les 8 membres du conseil d'administration élus par le conseil communautaire sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Président rappelle qu'il est président de droit du CIAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste de candidats suivante composée de :

- M. Michel Pradels
- Yves Mazars
- Gilles Acquier
- Jean-Louis Bessière
- Yves Bouyssou
- Bérengère Lacassagne
- Nathalie Rozieres
- Nelly Rigal

Est élue avec 26 voix sur 26 votants et les huit candidats sont proclamés membres du conseil d'administration du CIAS.

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : - 7 AVR. 2026

- publication en date du : - 7 AVR. 2026

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Communauté de Communes
du Pays Rignacois
12390 RIGNAC

Accusé de réception en préfecture
012-241200625-20260403-20250403_46-DE
Reçu le 07/04/2026